L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 MAI 1865. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 6 MAI.

L'ABEILLE DE CE JOUR

Contient à la deuxième page, les nouvelles publiées dans notre édition d'hier soir ; les noms sortis au tirage pour la conscription ; les départs de bateaux et de navires ; des ventes par le shérif et autres nouvelles annonces—Et à la troisième page, des annonces officielles et de Compagnies d'Assurance.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, quatorze terrains situés dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Dupré, Lepage et Walter—Aussi, actions de la Compagnie d'Assurance du Hope et de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec une maison &c, face aux Champs Elysées, provenant de la succession Chalaire. Aussi—au même endroit, neuf lots contigus face à la rue Solidelle—un lot de terre avec une maison face à la rue St Antoine—une jolie propriété sur la rue Casacalvo—un terrain de valeur sur la rue Broad—Aussi, à l'encoignure des rues Craps et France, une vacherie.

Par B. Turpin—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, la goëlette anglaise Ellen, et sa cargaison de mélasse, à six milles de la ville.

Par J. B. Crozat—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec une maison en bois &c, façade la rue Roman, Troisième District.

Par F. Fernandez—encoignure Union et Urquhart, un lot de meubles. Et à son magasin d'encan, marchandises sèches, linge fait, bas, meubles, &c.

Aussi—sur la Levée, au pied de la rue Dumaine—une magnifique chaloupe.

Par Montgomery & Bro—à leur salle d'encan, 110 balles de coton—Et sur la Levée en face de la rue G...rod, 150 balles de foin avarié.

Aussi—aux écuries de Phil. Laser, rue Gravier—mulets et chevaux.

Par E. Roger & Co à leurs salles d'encan, chaussures.

Par McCerren & Landry—au Masonic Hall, meubles.

Par Wm P. Vincent, dans la salle d'encan, rue de Chartres No 16—organdis français.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier—morue, riz, fromages, épaules, etc.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—morue.

Steamer de New York—Nous voyons dans le *Herald* du 27 avril, que le steamer *Yazoo* était annoncé comme devant partir le 3 mai pour la Nlle-Orléans.

ARRIVAGE DE LA MOBILE.—Par le steamer *Clyde*, arrivé hier soir de Mobile, nous avons reçu le *Mobile Evening News* du 4 mai, qui ne contient aucune nouvelle de fraîche date. Nous remercions le comptable du *Clyde*, M. Arthur McArthur qui a eu l'obligeance de nous faire remettre ce journal.

Nouvelles du Nord par l'Ouest.

ARRIVEE DU STEAMER *RUTH*.

Affaire du complot—Mme Surratt.

LES OFFICIERS DE L'ARMEE DE JOHNSTON.

Etat des forces rendues par ce général à Sherman.

CONJECTURES SUR L'ASSASSINAT DU PRESIDENT LINCOLN.

Nouvelles d'Europe.

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Ruth*, nous avons reçu des journaux de St-Louis du 1er mai et de Caire du 1er mai au soir. Voici ce que nous y trouvons de plus intéressant :

Mme Surratt.

Washington, 30 avril—On publie ici que Mme Surratt, femme d'un des conspirateurs, a contribué beaucoup à faciliter l'évasion de Booth, en lui fournissant des armes lors de son passage dans les comtés bas du Maryland. Elle avait caché des carabines pour Booth et Harrold, quelques jours avant l'assassinat, dans une taverne qu'elle possède à 10 milles de la ville. Harrold en prit une en passant dans l'endroit, mais Booth était en trop mauvais état pour ajouter aux armes qu'il avait déjà.

On ne sait pas encore quand commencera le procès des conjurés qui sont en prison; mais l'excitation et l'intérêt soulevés par la capture de Booth ont entièrement cessé.

Les officiers de l'armée de Johnston.

Washington, 30 avril—Les officiers de l'armée rebelle avouent maintenant franchement que toute poursuite ultérieure de la guerre, de leur part, serait non seulement une impossibilité militaire, mais encore une nouvelle souffrance ajoutée à toutes celles que le peuple du Sud a déjà endurées. L'état de l'armée rebelle était tel quand l'ultimatum du gouvernement fut expédié par Grant au général Johnston, qu'il fut accepté à l'instant, ce qui prouve qu'il lui eût été totalement impossible de continuer le conflit et la négociation n'eût pas eu lieu entre Sherman et Johnston.

Amusements à Wilmington

Le cours des amusements publics sera repris ici demain. Le théâtre Grover et le vieux théâtre de Washington se rouvriront lundi. La troupe du théâtre Ford jouera à ce dernier théâtre. Quant à la salle de Ford, elle est toujours gardée et l'impression générale est qu'elle ne se rouvrira plus.

Bonne composition de Sherman

On rapporte que Grant a dit que lorsqu'il informa Sherman de la désapprobation des conditions adressées par lui à Washington, ce dernier avait avoué franchement qu'il s'était mépris en n'insérant pas dans la convention que l'esclavage était mort, mais que cela était entendu entre eux. Quant à la permission donnée par lui à la législature de la Caroline du Nord de se réunir, il y avait été engagé par le précédent de la Virginie dont la législature devait se rassembler avec l'autorisation du Président. Dans l'absence de toute instruction officielle, il avait cru que le dessein du Président était de retenir les gouverneurs civils rebelles pour le maintien de l'ordre, évitant ainsi les frais d'une occupation militaire et l'irritation à laquelle un gouvernement militaire donnerait probablement lieu.

Quant à l'amnistie, elle concernait seulement les officiers et les soldats. Son attention ayant été appelée sur la rédaction, il avait répondu avec beaucoup de vivacité que les formalités employées dans la rédaction des conditions n'exprimaient pas ce qu'ils avaient compris entre eux.

Forces rendues par le général Johnston.

New York, 29 avril—Le *Herald* dit que les organisations suivantes sont comprises dans le commandement rendu par Johnston :

Division militaire de l'Ouest, général Johnston, commandant l'armée du Tennessee ; l'armée de la Caroline du Nord, général Bragg ; l'armée de la Caroline du Sud, de la Géorgie et de la Floride, lieutenant-général Hardee ; la milice de la Géorgie, lieutenant-général Howell Cobb.

La seule armée rebelle qui reste à l'Est du Mississipi est celle de Dick Taylor qui fait aussi partie du commandement de Johnston ; mais comme Jeff. Davis passera probablement par ce district, Johnston a refusé sans doute de la rendre pour donner le temps à Jeff. Davis de traverser le Mississipi.

Le *Herald* estime que 63 officiers généraux se sont rendus avec le général Johnston, savoir : trois généraux ; 5 lieutenants-généraux ; 20 majors généraux ; 35 brigadiers généraux.

Toujours l'affaire de Booth.

New York, 29 avril—On lit dans le *Post*: Le rapport suivant lequel Edwin Booth serait allé à Washington pour réclamer le corps de son frère est faux. M. Booth n'est pas sorti d'ici depuis son retour de Boston.

Le même journal prétend que le complot formé contre la vie de Lincoln, Johnson, Seward, Stanton et Grant était connu et approuvé par plusieurs meneurs rebelles.

Le *Post* dit: Au moment où les assassins se disposaient à faire leur œuvre à Washington, Davis ouvrait des négociations avec Sherman et se conduisait avec lui comme si de fait il était le plus haut officier du gouvernement des Etats Unis, les autres étant supposés morts.

Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit : On annonce que 30 batteries de volontaires ont été démontées et que les artilleurs vont être licenciés.

On va publier à Richmond, avec l'approbation de l'autorité, un journal sous le titre de "The Republic" avec la souscription : "Pas de Nord, pas de Sud, pas d'Est, pas d'Ouest."

Il est probable que M. Seward restera dans le cabinet. S'il se retirait, il serait remplacé par M. Sumner. En cas de retraite de la part de ce dernier, la place serait offerte à M. Francis Adams.

New York, 29 avril—Le correspondant du Herald à Newbern dit que la dernière information positive des mouvements de Jeff Davis annonce qu'il a quitté le 26 par Charlotte se dirigeant au Sud, escorté par une brigade de cavalerie.

Le général Wilson était à Macon le 20 et occupait [illegible] toute la Géorgie du Sud. Davis a peu de chances d'échapper.

Un grand nombre de guérillas du corps de Mosby sont venus. Wickersham et ses soldats mis sous la [illegible] parmi eux est le lieutenant-colonel Chambers qui commandait en second.

Louisville, 30 avril—A Lexington 105 officiers et mille hommes de l'ancien corps de Morgan se sont rendus au général Hobson à Mont Sterling. Douze cents autres rebelles se sont rendus. L'Est du Kentucky est débarrassé de troupes rebelles.

New York, 30 avril—La reddition des forces sous Johnston comprend quatre corps d'armée de la division militaire de l'Ouest, mais ne comprend pas la cinquième, celui de Dick Taylor. Beauregard se trouve parmi les généraux compris dans la reddition.

Wade Hampton a refusé de se rendre, et le bruit avait couru que Johnston avait tiré sur lui dans une altercation, mais on a appris qu'il était parti avec Davis. Le nombre d'hommes rendus s'élève à 27,400.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit : notre consul au Canada a donné avis aux autorités que tous les criminels impliqués dans l'assassinat du président Lincoln devront être livrés aux Etats Unis.

Nouvelles d'Europe,

Commentaires sur la chute de Richmond.

La nouvelle discutée au Corps Législatif.

New York, 30 avril—Le steamer *City of London*, parti de Liverpool le 19 et de Queenstown le 20, est arrivé aujourd'hui.

La chûte de Richmond monopolise l'attention.

L'effet en est à peine apparent à la clôture de ce sommaire, mais le coton ne montre pas moins de fermeté.

On faisait les commentaires suivants avant l'arrivée de l'*America* :

La perte de Richmond serait supportable mais elle ne le serait pas si Lee était défait. Cet événement annonce une catastrophe inévitable.

Le Daily *Telegraph* dit qu'il semble tout à fait hors des probabilités humaines que la Confédération obtienne son indépendance. La chute de Richmond est la catastrophe du Sud.

Le *Post* dit qu'en admettant les victoires annoncées des fédéraux prétendent, ils sont sur le point d'aborder les difficultés réelles de la lutte.

Le *Times* paye son tribut à Sheridan et à Lee et pour ce qui concerne l'avenir ce journal dit : Mais si nous sommes arrivés à la fin de la guerre ce n'est encore que le premier acte de révolutions politiques, les tribulations du Nord ne font que commencer maintenant.

Le *Daily News* dit qu'il n'est pas encore en position de dire si le résultat est décisif.

Le *Star* considère la catastrophe de Richmond comme la fin de la révolution esclavagiste. Cette feuille pense cependant que Davis et Lee peuvent faire traîner la guerre quelques mois de plus dans les provinces du Mississipi.

A la Chambre du corps Législatif, sur la présentation d'un amendement favorable au Nord, M. Eugène Pelletan a fait un discours éloquent pour la cause du Nord et s'est réjoui de ce que la rébellion esclavagiste était écrasée par la chûte de Richmond.

Il a ajouté que la question américaine n'aurait pas dû être passée sous silence dans les discours du trône et dans l'adresse.

M. Pelletan a été continuellement interrompu par les membres de la Chambre sympathisant avec le Sud et il a été finalement obligé de s'arrêter à cause du bruit qui couvrait toutes ses paroles.

L'amendement a reçu 24 votes, mais il n'en a pas moins été rejeté comme tous les autres. Beaucoup de membres se sont abstenus de voter.

L'adresse a été finalement votée tout entière et présentée à l'empereur qui a répondu et remercié en termes brefs.

Les dépêches officielles françaises du Mexique représentent la pacification comme complète.

La Bourse est inactive.

Marchés.

Liverpool, 19 avril, au matin—Le coton a un peu fléchi par suite des nouvelles américaines, mais la baisse ne va pas au delà de 1/2 à 1 d par livre. Mardi, le coton s'est relevé à la cote précédente.

DERNIERES NOUVELLES
Par le steamer City of London par Queenstown.

Londres, 20 avril—Les avis reçus par l'Amérique et le Damascus fortifient la conviction que la résistance du Sud au gouvernement fédéral est virtuellement finie.

L'emprunt confédéré a baissé de 17 et 18.

Dernières nouvelles commerciales.

Liverpool 20 avril—Ventes de coton, pendant 2 jours, 22,000 balles. Le marché a été animé avec une légère hausse.

Londres, 20 avril—Les consolidés ont fermé à 90 3/8 à 90 7/8 au comptant.

EXPLICATIONS DU SECRETAIRE D'ETAT.

Nous avons annoncé que M. S. Wrotnowski, secrétaire d'Etat, avait refusé d'approuver plusieurs commissions du Gouverneur pour le remplacement de divers officiers. Voici comment M. Wrotnowski explique et justifie son refus. Les passages suivants sont extraits d'une lettre qu'il vient d'adresser au Gouverneur :

"Je vous demande respectueusement si vous avez le pouvoir de destituer des officiers capables sans assigner de raison pour cela, et de les remplacer par d'autres.

"Je refuserai d'apposer mon nom et le sceau de l'Etat aux commissions que vous m'avez adressées jusqu'à ce que je sois convaincu que, sous l'empire de nos lois, vous pouvez agir ainsi comme gouverneur. Quand je serai convaincu de votre droit, je me conformerai volontiers à vos désirs sous ce rapport.

"Dans l'affaire de la nomination du maire et des officiers de la paroisse de Terrebonne, vous m'avez montré l'approbation du général commandant le département, et comme le pouvoir militaire est supérieur au pouvoir civil, je me suis empressé de remplir la formalité demandée, mais dans l'affaire des nominations de la ville, l'approbation militaire manque, et je m'abstiens pour les raisons ci-dessus données."

LES REFUGIES DES BORDS DU LAC

Nous avons reçu communication de l'ordre suivant :

Quartier général du département du golfe.
Nlle Orléans, 5 mai 1865.

3—Conformément aux ordres du quartier général de la division militaire d'Ouest Mississipi, les personnes qui pourront être recommandées dans ce but par les officiers de la commission de secours, comme réfugiés dans le besoin, auront la permission, sur leur demande, de retourner à leurs anciennes résidences à Madisonville, à la Passe Christian, à Pascagoula, à Biloxi, à la baie St-Louis et autres points à l'est du lac Pontchartrain.

Le maréchal prévôt général veillera à ce qu'elles soient envoyées sans délai et sans frais chez elles.

Le département du quartier-maître fournira les moyens de transport nécessaire.

Par ordre du major-général BANKS.
J. C. STONE,
capitaine et A A. G.

Officiel.
NATHANIEL BURBANK,
1er lieut. et A. A. A. G.

Concert et bal des Disciples de Béranger—La société des Disciples de Béranger donne ce soir un concert vocal et instrumental qui sera suivi d'un bal. Le concert commencera à huit heures précises.

Viande et farine de l'Ouest—M. E. B. Falls, rue Poydras 73 et 75, annonce qu'il a en magasin et à vendre de grands lots d'épaules de bacon, de plats-côtés, de porc mess, de farine superfine et de farine de choix. La qualité de ces divers articles est supérieure et mérite de fixer l'attention du commerce.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—La vente des douze mille livres sterling—partie de la cargaison du "Dashing Wave" a été remise à quinze jours, par ordre de la Cour.

Le même ordre a été donné relativement aux propriétés de M. John Slidell.

"Les Etats Unis contre les effets de Dick Hill"—Des exceptions signées de l'avocat ont été offertes au tribunal.

"Les Etats Unis contre vingt-quatre billards, propriétés de A. W. Marriam" ci-devant de l'hôtel St Charles—Les défendeurs ont réclamé le pardon et se sont fondés sur le serment d'amnistie—Le juge n'a pas encore fait connaître sa décision.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Grassel, jeune homme, accusé du meurtre d'un vieillard du nom de Murphy, qu'on a recueilli grièvement blessé, dans la nuit du 13 au 14 novembre dernier, à la porte d'un salon d'huîtres du 1me District, a été jugé hier matin.

Les témoignages ont établi que le défunt entra dans l'établissement de l'inculpé, s'y fit servir des huîtres, mais refusa de payer la carte. L'accusé garda son chapeau en paiement ; Murphy le frappa qu'il [illegible] la maison et le chapeau lui était pas rendu.

Le jury a prononcé un verdict d'homicide.

UN AVIS—La dépêche suivante a été adressée aux différentes stations de police de la ville :

"M. D. Cavanaugh, chef de police, doit être obéi et respecté."
S. M. QUINCY, U. S. C.,
Maire [illegible] du Maire.

ALARME—Les cloches ont sonné l'alarme, hier après-midi, pour un feu de cheminée au No 173 de la rue Conception.

LE CONCERT DE MLLE FLEURY.—C'est ce soir que doit avoir lieu, à l'Opéra, le concert d'adieu que donne Mlle Fleury avant de quitter notre ville. Tous les admirateurs de cette jeune cantatrice voudront lui donner une dernière marque de sympathie et un dernier encouragement. C'est le premier concert que Mlle Fleury donne à son bénéfice et nous espérons que tout notre monde musical se trouvera réuni ce soir à l'Opéra pour l'applaudir encore une fois, et lui laisser un agréable souvenir de ses débuts dans la carrière artistique. Douée d'une belle voix et d'une heureuse organisation musicale, Mlle Fleury aura devant elle un bel avenir si elle peut aller en France ou en Italie recevoir les conseils des grands maîtres, achever son éducation artistique et perfectionner son goût en entendant les chefs d'œuvre de l'art musical exécutés par les premiers chanteurs de l'Europe. Nous souhaitons que le concert de ce soir lui facilite les moyens d'arriver au but des aspirations de toute artiste : la gloire et la fortune.

Europe.

Les débats du Corps Législatif sont toujours, en France, le sujet principal de préoccupation.

Dans l'une des dernières séances, la commission de l'adresse a proposé l'addition d'un paragraphe déclarant que l'assemblée avait entendu avec satisfaction la déclaration du gouvernement que les maires et les adjoints seraient autant que possible élus parmi les membres des conseils municipaux. L'amendement a alors été retiré et les paragraphes 8 et 10 ont été adoptés.

Après la lecture du paragraphe 11, M. Jules Favre a développé l'amendement de l'opposition relatif au système d'enquête judiciaire dans les affaires criminelles et à l'abolition de la peine de mort. Il a défendu le principe de l'inviolabilité de la vie humaine dans un discours qui a été écouté par la Chambre avec une profonde attention et dont certains passages ont été accueillis par des applaudissements universels. Néanmoins l'amendement a été rejeté et le paragraphe 11 a été adopté.

M. Havin a proposé ensuite un amendement en faveur de l'instruction publique et obligatoire. Le marquis d'Havrincourt et M Barthe lui ont répondu. M. Carnot a défendu l'amendement.

Dans la séance suivante, M Vuitry a déclaré que le gouvernement ne désirait ni proscription ni expulsion, et qu'il ne songeait pas davantage à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le gouvernement, a ajouté l'orateur, serait heureux de voir l'Eglise indépendante de l'Etat, et ce dernier indépendant de l'Eglise, ce qui arriverait si chacun était dans ses attributions. Les laïques sont aujourd'hui complètement affranchis, et il est nécessaire que cela soit connu en France et ailleurs.

La chambre ayant refusé d'écouter les remarques de M. Jules Favre, l'opposition a retiré son amendement, et le paragraphe 13 a été adopté presque à l'unanimité.

Au sujet du paragraphe 14, M Jules Favre a parlé du Mexique, de l'Italie, du Danemark et de la Pologne, ou aucune des questions en suspens n'ont été réglées. L'Italie, a-t-il dit, attend son unité et la Pologne sa reconstruction. Au Mexique, rien n'a été terminé. En finissant, l'orateur a blâmé la conduite du gouvernement vis-à-vis du Danemark.

M. Brauverger a parlé contre l'amendement de l'opposition. M. Emile Ollivier a défendu la politique du gouvernement et plaidé en faveur du principe de non intervention. Les paragraphes 14 et 15 de l'adresse ont ensuite été adoptés.

M. Jules Favre a développé l'amendement au paragraphe 16, regrettant l'intervention au Mexique et demandant le rappel des troupes françaises. M. Corta lui a répondu et la discussion a été renvoyée au lendemain.

En Italie, le ministre de l'intérieur a prié la chambre des députés de discuter le projet de suppression des communautés religieuses avant la dissolution de la chambre. Le ministre a dit qu'il présenterait un amendement qui, en laissant de côté la question des propriétés ecclésiastiques, faciliterait la discussion.

M. Lanza a présenté comme positif le fait que la cour de Rome avait donné des preuves... l'ordre d'intervenir activement dans les... élections.

La proposition du ministre a été acceptée et la suppression des communautés religieuses sera discutée en même temps que les projets de loi financiers.

L'Autriche vient de donner quelques explications à Berlin, pour établir l'effet de son vote en faveur du duc d'Augustenbourg.

Le représentant de l'Autriche déclare qu'en vertu de la constitution de la confédération germanique il n'était que le duc d'Augustenbourg [illegible] tions de tous les prétendants [illegible] raient réservés.

La Prusse n'a pas admis ces raisons, et a déclaré qu'elle "préférerait la guerre civile à l'évacuation des duchés, avant le règlement définitif de la question de succession."

Comme on le voit, la situation est fort tendue.

On annonce de Berlin que les différentes fractions libérales de la chambre des députés, ont résolu de rejeter la demande d'un emprunt de 10 millions de thalers pour la construction et les fortifications du port de Kiel, parce que le gouvernement n'a pas encore reconnu les privilèges constitutionnels de la chambre. Le gouvernement, de son côté, a l'intention de commencer les travaux nécessaires sans le vote de l'emprunt.

Le cénat espagnol a voté, par 161 voix contre 42, le projet d'anticipation des taxes.

Encore une crise ministérielle en Portugal. Le duc de Loulé et ses collègues ont donné leur démission, qui a été acceptée. Le roi a chargé le marquis de Sa Bandeira de la formation d'un nouveau cabinet.

On annonce comme positif que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche se rencontreront à Karlsbad le mois prochain.

M. de Persigny est arrivé à Rome. Il est descendu à l'hôtel de l'ambassade française.

On télégraphie de Bruxelles qu'une discussion renouvelée pour la quatrième fois, à propos de la formation d'un corps belge destiné à servir de garde à l'impératrice du Mexique, vient d'avoir un résultat auquel personne ne se serait attendu. Un duel au pistolet a eu lieu entre le général Chazal, ministre de la guerre, et M. de Laet, député d'Anvers. Le général Chazal a été légèrement blessé au côté.

Des lettres de St-Pétersbourg assurent que l'épidémie paraît être sur son déclin. Le docteur Ericheou, âgé de soixante quinze ans, médecin de l'empereur Nicolas, est mort en faisant son service à l'hôpital.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

XXIII

—Mon Dieu! monsieur Bernard, répondit Marinette avec la douce petite voix d'un enfant séduit par le charmeur qui lui promet des récits merveilleux, j'ai toujours été curieuse et romancière. Les histoires de voleurs et de fantômes, les mystères, et les noires aventures me plaisent encore à l'âge où je devrais avoir le sens commun, et, je l'avoue à ma honte, je ne sais pas résister aux friandises que vous m'annoncez avec tant de pompe et d'esprit......Racontez-moi donc l'horrible vie de ce terrible comte de Rouillac et faites-moi frissonner...... J'y prendrai grand plaisir...... Ah! tout d'abord, dites-moi si ce comte était seigneur du château de Rouillac que nous avons ici?

—Oui, mademoiselle, M. Parmentier est comte de Rouillac et de Miradoux.

—Ah! que ce sera amusant.... Allez, monsieur, je vous écoute et ne vous interromprai pas, je vous le promets.

—Voici donc, mademoiselle, ce que le métayer Lataste vous a révélé dans l'après midi du 6 octobre, jour de l'arrivée du général Chardin sur vos terres.

—Eh bien! monsieur, commencez donc votre belle histoire, dit Marinette à Jules Bernard qui semblait se recueillir, ne voyez-vous pas que je suis impatiente de vous entendre?

—Tête de fer! pensa Bernard, j'aurai raison de ton courage. J'ai grand besoin d'aider ma mémoire, mademoiselle, répondit-il, et vous permettrez que je consulte mes notes.

Disant cela, le savant Jules tira de sa poche quelques feuilles de papier formant un petit cahier, et il lut :

"En 1764, Marie Albert Antoine de Rouillac naquit dans le château qui faisait autrefois la force et ne fait plus aujourd'hui que l'ornement de notre village. Le nouveau né était fils de haut et puissant seigneur Jacques Antoine Albert comte de Rouillac et Miradoux, baron de Lamontjoie, sire de Prades, chevalier des ordres du roi et mestre de camp, marié à noble et grande dame, issue de la puissante maison de Revigeon."

J'espère! fit Marinette avec un malicieux sourire : continuez, monsieur, et mille pardons pour cette frivolesque interruption.

—Cette origine ainsi détaillée, vous trouverez bon que j'abrège pour entrer au vif du récit. Le père du jeune Albert de Rouillac—c'était celui de ses trois noms de baptême qu'on lui donnait de préférence—mourut en 1770, et sa tombe, vide à la suite de la Révolution, fut saccagée dans le cimetière du village, fut saccagée en 1793 par les patriotes qui mirent le feu au château pour se venger, au moins sur des pierres, des privilèges de l'aristocratie en général. Ce n'était cependant pas un méchant homme que ce grand seigneur ; il faisait même beaucoup de bien dans le pays, et sa femme surtout était une sainte sœur de charité. Mais les colères qui se firent jour en 1789 étaient amassées depuis si longtemps....

—Je n'entends rien à la politique, monsieur Bernard, interrompit encore Marinette, et si je vous préviens, c'est pour vous engager à ne pas vous attarder aux préambules de votre narration.

—Il faut l'avouer, reprit Bernard, les désordres, les crimes, les lâchetés d'Albert, dernier rejeton des comtes de Rouillac, causèrent, en grande partie, les excès, les fureurs des patriotes. En France, le peuple, la populace même, ne pardonne jamais aux lâches, et vous allez voir si le personnage dont, contre mon gré, je vous fais l'histoire, devait, à ce titre, s'attirer le mépris et la haine de ses concitoyens.

Bernard fit une pause étudiée pour voir l'effet de cette violente apostrophe sur le cœur et l'esprit de Marinette. Le cœur de la jeune fille fut de marbre; son esprit parut s'appliquer avantage à l'attention que commandait naturellement le récit, les flots irrités de l'injure se brisèrent dans sa belle âme, sans qu'on aperçut jet d'écume, montant à la surface, vînt souiller ses lèvres roses.

—Malheureusement pour Albert, la comtesse, sa mère, n'était pas la tuteur vigoureux qu'il eût fallu donner à ce jeune arbre mauvais dans ses racines. Modèle de piété, de dévouement, de tendresse, n'ayant de courage que pour aimer et souffrir, elle était impuissante à gouverner comme à se faire obéir et respecter. Albert fut un enfant gâté, en attendant qu'il devînt un méchant homme. Il gaspilla, de bonne heure, les gros revenus de son patrimoine, et abusa des faiblesses maternelles à ce point, que pour payer ses dettes précoces, la comtesse dut vendre ou engager une partie de ses propres domaines. Enfin, Albert voulut se fixer définitivement à Paris, Rouillac, où il ne paraissait pas pour ainsi dire, lui déplaisait, et la pauvre femme suivit son mauvais sujet de fils dont les hideurs morales lui faisaient encore illusion.

—Voilà une mère de douleur que je plains de tout mon cœur, dit Marinette.

—Réservez votre pitié, continua Bernard. Les anciens de Rouillac n'ont plus revu la comtesse. Elle est morte dans une affreuse misère, sur un grabat, dans un grenier. Je dirais qu'elle est morte de faim, si je ne savais pas qu'elle est morte de honte.... Ah! vous frémissez, mademoiselle!

—Comment rester insensible à ce lugubre tableau que vous faites de la misère humaine, répondit Marinette avec chaleur. Je songe à l'ange qui m'a donné le jour, à moi, et ne l'ayant pas connu, je plains les malheureux assez abandonnés du ciel pour ne pas honorer et chérir leurs mères lorsqu'ils ont le privilège de leur fermer les yeux. Heureusement, monsieur, votre histoire est un roman.... mais vous la racontez si bien, qu'à coup sûr je n'en dormirai pas cette nuit.

—J'y compte, ripota Bernard.

—Vous êtes bien bon, mais continuez donc, s'il vous plaît.

—Il y a certains épisodes de la vie tourmentée du jeune comte de Rouillac que je ne saurais vous narrer, reprit Bernard. La chasteté de la langue française, par respect pour la chasteté des femmes, le défend en mots propres. Je puis seulement vous dire que notre triste héros, dans la capitale des vertus et des vices, suivit son chemin des sept péchés capitaux, et qu'il ne s'arrêta jamais, dans sa carrière fougueuse pour reculer.—Il eut une page,—pour une les vertus qu'on avaient pratiquées ses ancêtres. Joueur effréné, il lui arriva, dans l'une de ses nuits folles, d'engager et de perdre jusqu'à ouvrir soixante mille livres sur un coup de pharaon. Soixante mille livres! que d'argent! songez, mademoiselle, que vous avez fait mourir pour soixante mille livres avez pas...

—C'est vrai! Je les ai cependant jouées, moi aussi, et perdues! Pauvre comte de Rouillac, ajouta finement Marinette ; on a peut être triché dans sa partie, comme dans la mienne.

Bernard sentit la pointe aiguë du trait, il rougit jusqu'au sommet des joues et continua :

—Enfin, ce malheureux homme se vit, un jour, ruiné de fond en comble. La terre de Rouillac, les domaines de Miradoux, de Lamontjoie et de Prades, tout était dévoré. Il ne restait debout, de la branche des Rouillac qu'un parent éloigné, justement fier de son antique origine, riche, et sans postérité directe.

Le comte Albert voulut se rapprocher de lui afin de réparer ses désastres, mais l'austère gentilhomme, pour échapper à ses odieuses importunités, vendit tous ses biens, et, ne lui léguant que sa malédiction, passa en Angleterre où le bruit de sa mort se répandit quelques années après. La riche succession de ce parent fut perdue pour le comte Albert, attendu que c'était chose notoire, le marquis de Verniac—ainsi s'appelait le défunt—avait placé toute sa fortune en rentes viagères; je vais tout à l'heure dire pourquoi et à quelle occasion. La comtesse possédait bien encore quelques débris d'opulence, mais on avait obligé cette sainte femme à prendre des précautions pour sa vieillesse. Ses amis avaient mis son douaire à l'abri. Alors, le comte Albert, traqué par ses créanciers, menacé de prison [illegible] la fleur de l'âge, le tour que Satan essaya de jouer [illegible] se fit ermite. Ou le vit déserter ses péchés et [illegible].

Il mit tant d'art dans cette belle évolution, que chacun s'y trompa, les amis, de sa mère, sa mère tout d'abord, puis une charmante jeune fille qui, séduite, à travers la grille d'un couvent, par les dehors élégants du converti, s'obstina, en dépit de nombreux conseils, à livrer sa destinée à ce coureur d'aventures. La demoiselle était de naissance, comme on disait à cette époque, elle était illustre, orpheline et en possession d'une belle fortune. Le mariage se fit, et, ce jour là, ceux qui n'avaient encore rien vu ne rare, purent assister, en se rendant à l'église St Roch à l'heure de midi, au spectacle étrange, d'un effigeant, de l'hypocrisie unie à la candeur sous la bénédiction nuptiale.

"Votre père, mademoiselle, venait d'épouser, le 19 mars 1787, sa première femme, qui était on peu sa cousine, et qui était, de son nom de famille, noble demoiselle de Verniac, parente éloignée, elle aussi, du marquis de Verniac, passé, comme je l'ai dit, de France en Angleterre."

—Tout cela m'émeut beaucoup, dit Marinette en laissant échapper l'un de ces signes de lassitude que la politesse déguise, mais que l'ennui nous arrache malgré nous, lorsqu'un verbeux raconteur nous enchaîne à sa parole.

—La voilà, cette jolie, cette charmante femme, continua Bernard, en examinant avec complaisance le médaillon que Marinette avait admiré, que de délicatesse dans ces traits enchanteurs, quelle suavité dans ce pâle sourire, que de noblesse dans l'ensemble et de grâce dans les détails! Pauvre martyre, que vous avez souffert! Ah! mademoiselle, pour l'honneur de votre sexe, donnez donc une larme à celle qui fut presque votre mère! Je vous ai dit que la conversion du comte Albert avait trompé tout le monde ; j'ai fait erreur. Le marquis de Verniac, seul, ne fut pas dupe de ce grand comédien ; il chapitra sa téméraire cousine, lui montra le piège, prophétisa le sombre avenir qu'elle se préparait, s'indigna de l'insuccès de ses remontrances, et, le mariage accompli, voulant punir cet esprit rebelle, il fit banqueroute aux espérances qui convoitaient son héritage, mit précipitamment tout son avoir en viager, puis mourut ou plutôt fit annoncer sa mort par les gazettes de l'année 1793, c'est à dire huit ans après le mariage de la jeune comtesse.

"Les prédictions du marquis de Verniac ne se réalisèrent que trop. Le comte Albert rentra, train de gala, dans sa vie dissipée. Le mariage ne fut pour lui qu'un stimulant de plus au désordre. En moins d'un an, il dévora ses revenus de dix années, et si sa femme n'eût pas été protégée par un sage contrat, sa dot entière y eût passé. De charitables et prudents amis la séparèrent de son indigne mari, et elle alla se cacher à Nantes, après avoir, pour sauvegarder les intérêts précieux de l'enfant qu'elle portait dans son sein, mis à l'abri en Angleterre tout ce qu'elle avait pu conserver de sa fortune. La malheureuse douairière s'était dépouillée afin de favoriser cette alliance inespérée; elle fut bientôt réduite aux expédients pour nourrir et loger sa vieillesse.

"Le coup de foudre qui éclata sur la Bastille, au mois de juillet 1789, éclaira de ses sinistres lueurs l'asile où la jeune comtesse de Rouillac gémissait et priait dans le deuil de ses illusions, le taudis où la douairière attendait en vain et sous une livrée d'hôpital la dernière visite de son fils dénaturé, le tripot où le comte Albert, rejeton dégradé d'un chevalier de Jérusalem, risquait de rares et derniers écus de douteuse origine.

"Ce n'est pas par caprice emphatique, croyez le bien, que je parle ici du coup de foudre de 89 ; c'est par nécessité, c'est pour l'ordre du récit que nous devons, vous et moi, aux révélations du métayer Lataste. En effet, la grande, la terrible Révolution devait lancer le comte de Rouillac dans une voie nouvelle. Il avait marché dans la boue ; nous allons lui voir marcher dans le sang....

"Si je vous fais peur, mademoiselle, ajouta Bernard d'un ton radouci et après un court silence, je m'arrêterai. Aussi bien, vous en savez peut être plus long que moi ; car je n'ai pas, comme vous, entendu Lataste ; je n'ai fait que lire ce qu'à son lit de mort il a dû raconter avec une émouvante solennité."

A continuer.

ATTENTION.

Le shérif [illegible], à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'usage de [illegible] de [illegible] face aux rues de l'Esplanade [illegible] et Lepage—Aussi—Actions des compagnies du Hope et de Navigation du canal Carondelet.—Voir aux annonces.

L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan, pour compte de qui de droit, de la goëlette anglaise ELLEN, et sa cargaison, laquelle se trouve [illegible] à 6 milles de la ville, qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par Bernard Turpin, encanteur.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, samedi, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod, 150 balles foin avarié ; à midi et demi, aux écuries de Phil. Laser, rue Gravier, chevaux, et mulets, et un beau poney ; à 11 heures, dans la salle d'encan, rue du Camp, 110 balles coton.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 5 mai.

Le marché au sucre a été fort animé aujourd'hui, mais les produits de l'Ouest ont manqué d'acheteurs. Le coton a été assez recherché, mais à des prix tellement irréguliers que les cotes sont tout à fait nominales. Le low middling est, néanmoins, offert à 35 cents. Les uns le cotent plus haut et d'autres beaucoup plus bas.

Le *Price Current* de ce matin a publié une revue intéressante au sujet de l'état et de la perspective du commerce de coton. L'auteur, M. J. B. Gribble, est un ancien facteur, et suit, depuis nombre d'années, la culture et le mouvement de l'article. Ses opinions méritent donc une sérieuse attention de tous les intéressés. M Gribble dit qu'il ne reste rien des récoltes antérieures à celle de 1861 et qu'en estimant les quantités dont nous n'avons à nous occuper que de celles des trois dernières années. Voici le tableau qu'il présente, à l'appui du résultat de ses observations récentes dans la partie inférieure du Mississippi et dans la Louisiane occidentale :

Récolte de 1861	3,500,000 balles
" " 1862	500,000 "
" " 1863	600,000 "
" " 1864	500,000 "
" " 1865	600,000 "
Total jusqu'en janvier 1865	5,700,000 balles
Exp. jusqu'à cette date [illegible]	
Consommation aux E.	
Unis de 1861 à 1863	
inclusivement	2,200,000
Détruit	1,100,000 3,300 000 balles
	2,400,000 "
Avarié et pourri,	500,000 "

A placer sur le marché, y compris la récolte probable de 1865 et convenable pour l'exportation et la consommation du pays.......... 1,900,000 "

Si nous soustrayons de ce chiffre les 600,000 balles de la récolte sur pied et y ajoutons la quantité avariée et pourrie dans l'intérieur, c'est à dire 500,000 balles—il nous reste 1,800,000 balles. Les négociants de notre ville portent le chiffre à 1,500,000 ou 2,000,000, et leur opinion ne diffère pas beaucoup de celle de M. Gribble, mais il y en a d'autres qui sont d'avis que même le chiffre de 1,500,000 balles est trop élevé. M Gribble donne également une table qui indique l'approvisionnement complet de toutes les sources depuis quatorze ans et jusqu'en 1863 64 inclusivement et la consommation générale dans le même période.

L'or a ouvert, ce matin, à 143 et on aurait pu vendre $10,000 à ce taux, mais il n'a pas tardé à tomber à 142. Après qu'on eut appris ... par suite des ... des coupons, le 1er courant, à New York, le marché était tombé à 141 1/2, les acheteurs ont obtenu un nouvel avantage et on a pu faire des achats à 138. Le taux, à la clôture, était de 139 contre 142 1/2 à 143 hier soir—Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent, mais les demi-piastres américaines sont cotées à 130 à 132 1/2 et les piastres mexicaines à 110.

Le change étranger est resté calme. Les opérations de sterling embrassent une traite parisienne de première classe, avant les nouvelles, et une traite de banque (seconde main) de 40 livres, à 152 1/2. Après les nouvelles, une traite de banque (seconde main) de 600 livres s'est vendue à 160. Les banques ont exigé, de bonne heure, et avant les nouvelles, 160 du sterling et 352 1/2 à 3 7 1/2 des francs.

Un steamer de la malle partant demain, il y a eu bonne demande de chèques sur New York; les banques et les courtiers y ont répondu au taux uniforme de 3/4 pour cent de prime. Les traites tirées sur les comptoirs, ne sont ... en $400,000. Les offres ont été un plus nombreuses en dehors des ventes comprenant du change à vue sur New York à 3/8 de prime, $17,000 à un jour de vue, en deux montants, à 1/4 de prime, du change à trois jours au pair et 1/4 de prime, un peu de change à dix jours à 1 d'escompte et, à quinze jours à 3/8 d'escompte.

M. Nevins, encanteur, a vendu, à l'enchère publique, 5 actions de la Banque du Canal à $35, beaucoup moins qu'on ne s'y attendait et la vente a été suspendue; 50 actions de la Banque de la Nouvelle Orléans à $9 00, 5 de la Banque du Crescent à $10 50, 5 de la Banque de l'Etat de la Louisiane à $10 25, 25 de la même institution à $10 50, 20 à $10, et 10 à $9, 15 actions de la Compagnie à $111, 10 de la Compagnie des Water Works à $10, 10 [illegible] et 30, à $30 50 et 5 bons sur l'Etat de la ville à $78. On a considéré ces prix comme bien au dessous de la valeur intrinsèque des actions.

Après la vente, on a refusé $35 de 8 actions de la Banque du Canal, lesquel es avaient tenues à $40. Au même encan, un lot mixte de $900 d'... de la Crescent, de la Louisiane et de Star s'est vendu à 31 cents. Un bon consolidé de la ville s'est vendu, à l'amiable, à 81. Les consolidés ont été à 80 et les émissions en faveur de...

Les billets des banques sont peu recherchés mais n'ont guère varié. Les ventes sont : $1000 de la Banque de la Nouvelle Orléans à 33 cents, billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendus à 39 1/2 à 40. Ceux de la Banque des Marchands sont cotés à 30 à 35 cents à la piastre, ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 33 à 35, ceux de la Banque de la Louisiane à 30 à 40, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 35 à 40, ceux de la Banque de l'Union—pour les billets de dix et au dessous—à 53 à 55—et ceux de la Banque du Crescent à 62 1/2 à 67 1/2. Nos prix sont basés sur des paiements en billets du Trésor.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 5 mai.

COTON—Le marché est encore si bouleversé que les cotes sont nominales. Les acheteurs diffèrent beaucoup d'opinion quant aux prix : les uns mettent le bon ordinaire à 33 à 31 cents et le low middling à 36 à 37 cts, d'autres cotent le premier à 30 à 32 et le second à 34 à 36, d'autres encore fixent le prix du low middling à 32 à 35. Il ne peut cependant y avoir aucun doute que les prix ne soient plus faciles qu'ils ne l'étaient hier, et que quelques faibles lots aient été vendus aujourd'hui à des prix extrêmement bas. Les ventes ont embrassé près de 300 balles, dont 20 balles de ramassis à 12 cts, 130 balles—en deux lots ou plus—prises par un seul acheteur à —, 83 à —, et la balance vendue en trois lots, à des prix qui n'ont pas été rendus publics.

SUCRE ET MELASSE—La demande de sucre—demande purement spéculative—que nous avons signalée hier et avant hier, s'est encore manifestée aujourd'hui et les prix marchent rapidement vers la hausse. Les ventes et reventes faites hier et aujourd'hui, sans avoir, été préalablement rapportées, embrassent environ 200 boucauts de sucre de la Louisiane, en divers lots, à 13 1/2 c pour le commun, 16 1/4 à 16 3/4 pour le jaune clarifié et 18 1/4 cts la livre de blanc raffiné—ce prix indiquant une hausse matérielle opérée depuis avant hier. Un petit lot de sucre de Cube s'est vendu à 13 cts la livre pour le commun et 14 1/4 cts pour le beau. Il se fait quelques demandes de mélasse de la Louisiane, mais le marché est presque dépourvu de cette description qui peut être cotée à 60 cts le gallon pour la bonne. La mélasse de Cube abonde et est librement offerte à 50 cts le gallon pour la bonne mais l'article ne trouve pas d'acheteur.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché a été très calme aujourd'hui, et les seules ventes qui aient eu lieu ont embrassé 400 barils de farine superfine à $8, 50 do à $8 25, 250 barils de low extra à $9 25 et 50 do bonne extra à $10 le baril, 50 barils de porc mess à $30 le baril et 100 sacs d'avoine à 80 cts le boisseau. Les épaules vertes se détaillent à 14 1/2 à 15 cts la livre.

Produits reçus durant la semaine commerciale terminée aujourd'hui : 1249 balles coton, 70 boucauts de tabac, 16 boucauts de sucre 367 barils de mélasse, 18881 barils de farine, 1263 barils de porc, 215 barils et 1120 barillets de saindoux, 639 barriques bacon, 19,630 sacs de maïs et 16869 sacs d'avoine.

Les exportations comprennent 2554 balles coton, 211 boucauts tabac, 83 barils mélasse, 14112 barils de farine et 2922 sacs de maïs

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 6 mai 1865.

Arrivé dans la semaine, 246 bœufs, 147 cochons, 20 vaches à lait et 225 veaux. Vendu dans la semaine: 455 bœufs, 33 cochons, 314 moutons, 27 vaches à lait et 29 veaux. A vendre, 160 bœufs, 300 cochons, 52 vaches à lait et 269 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— 18 à — —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— 16 à — —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	— 15 à — —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	90 00 à 100 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 70 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— — à 70 —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— — à 50 —
Cochons, par liv. gr.	— 9 à — 11
Moutons, par tête, en lots	6 — à 9 —
Vaches à lait, par tête	50 — à 100 —
Veaux 1re qualité par tête	16 00 à 20 —
Veaux, 2e qual, par tête	15 — à 20 —
Veaux de lait	14 — à 20 —

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5mars—3m

Avis.
LA maison de commerce de A. & M. HEINE n'existe plus en cette ville depuis le 31 décembre dernier. La liquidation de ses affaires est conduite par M. H. GALLY.
3 mai—6 Bureau, 177, rue de la Commune

LIBRAIRIE DE A. BALU.

Avis aux libres penseurs et aux esprits forts.
Reçu par le *Liberty* :
Les ouvrages suivants dont la lecture a été interdite, sous peine d'être damné :
E. Renan—Vie de Jésus.
... Les Mystères de la Cour de Rome.
L'abbé ***—Le Maudit.
L'abbé ***—La Religieuse.
L'abbé ***—LE JESUITE—Ce dernier ouvrage est le complément des publications du prêtre qui sous le titre de l'abbé *** dont il est indigne, est parvenu à provoquer au plus haut degré le mépris des uns et la curiosité des autres.
Reçu aussi :
Freppel—Examen critique du livre de M. Renan.
[illegible]—La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ.
[illegible]—La divinité de Jésus-Christ.
[illegible]—Rome contemporaine.
[illegible]—L'Eglise et l'Empire Romain.
[illegible]—matérialisme contemporain.
[illegible]—De l'unité de l'espèce humaine.
[illegible]—Histoire de l'homme avec atlas colorié.
Boitard [illegible] de la bonne compagnie.
L'abbé [illegible]—Un Bout de Fabloa.
D'Aurevilly—Un Prêtre marié.
[illegible]—Les Confessions de Nazarille.
Ste Beuve—Volupté.
De Goncourt—Germinie Lacerteux.
[illegible]
[illegible] d'épilation.
[illegible] théâtres.
Chansons [illegible], de G. Nadaud, Recueil de chansons.
[illegible] de Romans, Pièces de Théâtre—[illegible]—Almanachs des [illegible] des Dames, Fiches... &c.
A. BALU.
[illegible] rue de Chartres

Disciples de Béranger.
6 mai 1865.
Soirée de Famille.
CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL,
SUIVI D'UN BAL.
Le Concert commencera à HUIT HEURES précises. [illegible]
6 mai [illegible] A. LAMARRE, secrétaire.

Arthur Brocard,
NOTAIRE PUBLIC.
No 12......Rue Carondelet......No 12

AVIS.
VOLE trois billets [illegible]—[illegible] piastres à Do... [illegible] P. DASTILLON, agent.

GIBIER DIVERS
40 [illegible] EPAULES salées.
[illegible] bacon.
[illegible] PLATS COTES bacon.
[illegible] PORC MESS, over weight.
[illegible] HARICOTS blancs.
[illegible] FARINE superfine.
[illegible] FARINE extra de choix.
En magasin, et à vendre par
E. B. FALLS.
6 mai—[illegible] rue Poydras N° 73 & 75.

A VENDRE
UNE DISTILLERIE ayant tous les perfectionnements [illegible]
[illegible]
6 mai—

POUR MATAMOROS Depart positivement MARDI 9 mai à 5 heures [illegible] CASTRO, capitaine [illegible]
6 mai

Prières pour la paix.
LES quarante heures, pour obtenir du ciel la paix [illegible] DIMANCHE [illegible] M. l'abbé Jubert, curé de St Augustin.

Une excellente affaire.
A vendre pour cause de départ urgent,
UN RESTAURANT
ET MAISON MEUBLEE.
CET établissement, situé au centre de la ville et des affaires, est parfaitement installé et achalandé, [illegible]
M. A. FAVRE.
5mai—1m encoignure Chartres et Bienville.

Salon de Crême.
LE soussigné a l'avantage de faire savoir [illegible] SALON DE CREME [illegible]
MAX NIHOUL, confiseur.
5mai—6f [illegible] Canal et Remparts.

AU GRAND BON MARCHE.

MARCHANDISES SECHES.

E. GIQUEL

126.......Rue du Canal.......126

Offrira à partir de ce jour tout son joli stock de Marchandises Sèches A UN TRÈS GRAND RABAIS.

TOILE D'IRLANDE superbe, de $15 à $25 la pièce.
TOILE DE COURTRAI, de $18 à $28 la pièce,
MOUCHOIRS Batiste, de $1.5 à $18 la douzaine,
BAREGE Grenadine, de 35 à 75c la yarde,
JACONAS Français, " 25 à 60c "
ORGANDIES couleurs—deuil et mi-deuil,
BATISTES imprimées, qualité supérieure, à 60c la yarde,
TOILES D'IRLANDE imprimées, à 75c la yarde,
BRETAGNE à $3 50 la pièce,
PLATILLES de $18 à $25 la pièce,
OUVRE œil de perdrix, de 40 à 75c la yarde,
GINGA Fil, de 40 à 75c la yarde,
GRENADINES, deuil et mi-deuil, à tous prix,
INDIENNES, de 15 à 25c la yarde,
CORSETS sans couture, de $2 à $5 la paire,
BAS de coton, de $4 à $12 la douzaine,
COTON blanc et écru, de 15 à 45c la yarde, à drap, de 75c à $1 la yarde,
MOUSSELINE LAINE noire, Bombazines et Baréges,
TAMISES, Alpacas, Mérinos,
GRENADINES 8/4 pour Châles,
TOILES de Paris, Ouvré, et Toiles à torchons,
DRAPS d'été pure laine, belle qualité,
BAZIN à courtepointes, et à gilets,
COTON à coudre Coats, à $1.25 la douzaine,
AIGUILLES, Galons, Boutons, fil de Rennes
TOILES à draps, toutes largeurs, de $1.75 à $3 la douzaine,
TOILE à taie d'oreillers,
SERVIETTES unies et damassées, de $2 50 à $6 la douzaine,
OMBRELLES et En-Tous-Cas, &c. &c.

Venez examiner mon stock avant d'aller ailleurs. Bon marché, et bonne et belle qualité.
E. GIQUEL,
30avril—7 126 RUE CANAL 126.

Divers! Divers!
50 douzaines chapeaux paille d'Italie;
300 caisses de 100 quarts boîtes sardines à l'huile;
100 caisses de 100 demi-boîtes sardines à l'huile;
100 quarts de pipe vin de Porto et de Madère;
100 barriques vin de Marseille, très sucré;
8 caisses saucisson de Bologne ;
16 meules fromage Parmesan ;
260 caisses macaroni d'Italie ;
50 sacs amandes de Tarragone.
En débarquement et à vendre par
ANT. LANATA,
3 mai—6f 9 et 11, rue Jefferson

AVIS AUX TAILLEURS.
E. HENDON, TEINTURIER,
Successeur de J. BONTEMPS, a reçu tout récemment d'Europe
Une MACHINE A DECATIR les draps et les coutils, et à relever les velours.
Cette machine est en pleine activité tous les jours et décatira à la minute tous les coupons, &c, que les tailleurs enverront, à raison du prix minime de CINQ SOUS LA YARDE.
1mai—6f

VENTES A L'ENCAN

Bottes, souliers et brodequins.
PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, Encanteur.
SAMEDI, 6 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
200 caisses bottes, souliers et brodequins, consistant en assortiment de marchandises fraîches nouvellement arrivées.
—Aussi—
... caisses Congress pour femmes &c. &c.
Conditions—à la vente 5 mai

Eaux de vie françaises, vins, liqueurs, sardines à l'huile, vermouth, vinaigre, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
MARDI, le neuf mai 1865, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs [illegible] Roques & Cie, Nos [illegible] rue St-Louis, entre Chartres et Vieille Levée, les articles suivants, à—
[illegible] eaux de vie françaises, en quarts et ... Hennessy, Otard, Boutelleau, Maquet, &c.
554 caisses ... eaux de vie françaises
19 [illegible] vins rouges et blancs, différents crus
137 barriques vin de Bordeaux.
[illegible] vin blanc
76 demi barriques vin blanc
613 paniers champagne différentes marques
50 caisses sardines à l'huile.
19 do câpres
44 do moutarde française
30 do vinaigre d'Orléans blanc
155 do vermouth N. P. & Cie.
[illegible] do muscat N. P. & Cie.
75 do crème du Mont d'Or.
Vin de Porto, absinthe, Kirsch, Angostura, &c.
Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente
Conditions—A la vente 5mai

VENTE PAR ORDRE ET SOUS L'INSPECTION DES GARDIENS DU PORT.
La goëlette anglaise ELLEN et sa cargaison de mélasse.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
SAMEDI, le 6 mai 1865, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour compte de qui il appartiendra, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port—
La goëlette anglaise ELLEN, avec ses agrès, apparaux, voiles &c, telle qu'elle se trouve maintenant à la Basse ... à 6 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans.
—Aussi—
La cargaison de la dite goëlette, qui consiste en [illegible]
[illegible] le pont.
[illegible]
telle qu'elle se trouve et comporte à bord de la goëlette.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis. 1mai

Morue, riz, fromage, épaules, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau au coin des rues Magasins et Gravier.
AUJOURD'HUI, à onze heures, dans son magasin [illegible] fromage, épaules [illegible] whisky, eau de vie &c.
Conditions—[illegible] billets du Trésor 6 mai

Morue. Morue. Morue.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
SAMEDI 6 mai 1865, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 47 de la rue des Magasins, pour compte des consignataires—
[illegible] morue,
5 [illegible] do
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6 mai

Quincaillerie—Quincaillerie.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu [illegible]
Un grand assortiment général de quincaillerie [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles—Meubles
PAR McCERREN & LANDRY.
IL sera vendu, aujourd'hui 6 mai à 10 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, [illegible] assortiment de bois de lit, armoires, commodes, sofas, chaises, tables, etc. [illegible]
Conditions—comptant 5mai

Organdis français
PAR Wm. P. VINCENT, encanteur.
IL sera vendu, samedi, 6 courant, à 10 heures dans sa salle d'encan, rue de Chartres, No 16, par ordre [illegible]
[illegible]

Vente renvoyée.
Magnifique Terrain Américain, situé encoignure Roman et Lafitte.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau encoignure Conti et Passage de la Bourse.
[illegible] mai 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Douane—
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

ENCAN POUR DAMES.
Chapeaux, broderies, articles de fantaisie.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Salle d'encan No 94, rue de Chartres.
MERCREDI prochain, 10 du courant et les jours suivants, il sera vendu à l'encan au No [illegible] de la pharmacie de Syme,
La vente commencera à onze heures du matin, pour la commodité des dames—
CHAPEAUX et FOURNITURES,
BRODERIES RICHES,
DENTELLES et RUBANS,
ARTICLES DE TOILETTE, &c. &c.
L'attention particulière des dames est appelée sur cette vente importante, qui aura lieu sans aucune réserve. Des sièges confortables seront préparés.
Conditions—comptant, en greenbacks. 3mai

Meubles en noyer et ustensiles de ménage.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94, rue de Chartres.
LUNDI huit du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au coin des rues des Ursulines et [illegible]—
UN LOT DE MEUBLES en noyer [illegible]
Conditions—comptant, en greenbacks. 6 mai

MARCHANDISES SECHES

135.... Rue du Canal.... 135.

Par suite de la mort d'un des associés, nous offrirons à partir du 10 avril, notre Stock entier de MARCHANDISES à des

Prix tellement réduits

que les ventes seront immédiates. Nous invitons nos amis de la ville et de la campagne, et tous ceux qui ont besoin de marchandises sèches, à venir juger par eux-mêmes.

C. A. BARRIERE & FRERE,
28 avril—15f 135, rue du Canal.

SPECTACLES

THEATRE DE L'OPERA.
Samedi, le 6 mai 1865.
GRAND CONCERT D'ADIEU
Donné par Mlle A. FLEURY,
avec le concours des artistes de cette ville.
L'orchestre sera dirigé par M. L. Prévost.
Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie ; on commencera à 8 heures.
Prix d'entrée : $1,50. 30avril—au 6 mai

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue Saint-Charles.
Le seul théâtre qui soit ouvert en ville—Théâtre parfaitement aéré.
Les frères Hanlon
ET
La grande Compagnie des Variétés.
[illegible]

Concerts d'été.
AYANT [illegible]
23avril—1m

$5 de récompense.
PERDU, dans la soirée de mardi à mercredi un LIVRE, d'environ un pied de long sur quatre pouces de large, avec plusieurs comptes. La personne qui le rapportera chez M. Guillaume Mayllé, au Marché Ste-Marie, étale No 24, recevra la récompense ci-dessus.
4 mai—6

VENTES A L'ENCAN

FOIN — FOIN — FOIN.
150 balles foin avarié—Vent à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu samedi 6 mai, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod—
150 balles FOIN avarié.
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

COTON—COTON.
110 balles de coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi 6 mai 1865, à deux heures, au magasin, coin rue du Camp No 29—
110 balles de coton.
Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats Unis. 5 mai

Mulets et Chevaux à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu samedi 6 mai, à midi et demi, aux écuries de Phil. Laser, rue Gravier—
MULETS
CHEVAUX.
—Egalement—
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 mai

VENTE SANS RESERVE.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu le mardi, 9 mai 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
[illegible] St. Ferdinand.
[illegible]
Acte de vente par devant Jos Cuvillier, notaire public. 5mai

Vente pour cause de mauvaise santé.
VACHERIE VACHERIE!
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
[illegible]
5mai

Propriété rue St-Antoine.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
SAMEDI 6 mai 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]
[illegible]
5mai

Jolie propriété sur la rue Casacalvo
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.
[illegible]
5mai

Terrain de valeur sur la rue Broad,
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.
[illegible]
5 mai

Succession d'Antoine Chalaire.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.
[illegible]

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]
5mai

Marchandises sèches, linge fait, bas, chaussures meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.
SAMEDI, 6 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St Louis No 4—
[illegible]
5mai

Meubles Meubles!
PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.
Bureau encoignure St Louis et Chartres.
SAMEDI prochain, 6 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, encoignure des rues Union et Urquhart [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 5mai

Une magnifique chaloupe à l'encan.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.
Bureau coin Chartres et St Louis.
AUJOURD'HUI samedi 6 du courant à 10 heures [illegible] sur la Levée au pied de la rue Dumaine, en face des Magasins Rouges 2d district—
Une magnifique chaloupe mesurant 36 pieds de quille, et 11 pieds de large, voiles et tous ses appareaux, et prête à prendre du service.
Conditions—comptant en billets du Trésor 6 mai

Succession de Joseph Azemard.
AR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 57.
LUNDI 8 mai, à 11 heures et demie, dans la rue de la Dauphine, No [illegible], entre les rues Ursulines et Hôpital, par ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 9 avril 1865 il sera vendu [illegible] ferblantier et les meubles, lit et literie, sofas, chaises, &c., et une variété d'autres articles dont le [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis -7-avril—6 amai

VENTES JUDICIAIRES.

Samuel L. Hill vs Gunnison & Co & als.—La Compagnie de la [illegible] vs Samuel L. Hill et Alfred Shaw, shérif

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 17,781 et 17,911—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI dix-sept de mai 1865 à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
UNE MACHINE PORTATIVE.
Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, shérif de la paroisse d'Orléans
6 mai—6 9 12 15 17

John R. Clay vs dame Corinne C Reynolds et Joseph Trotot, administrateur, &c.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 2531—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI six de juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, étant la moitié du terrain désigné par le No Trois dans l'ilet No Soixante dix et borné par le terrain désigné par le No Quatre à la limite supérieure [illegible]
[illegible]
ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—13, 24, 31, 6 juin